

BULLETIN SPÉCIAL

AU DEVOIR

COMME PROMIS, UN MOIS GRATUIT DE PRIMES!

POUR LES SOINS MÉDICAUX ET LES SOINS DENTAIRES

Pendant deux années de suite, les primes pour les soins médicaux et les soins dentaires n'ont pas augmenté grâce à votre consommation avisée! Comme promis, nous partageons ce succès avec vous en vous remboursant, par dépôt bancaire, la valeur d'un mois (deux paies) de primes reliées aux soins médicaux et aux soins dentaires. Cette somme sera versée dans votre compte de remboursement d'assurance **le 15 novembre prochain**.

COMMENT SAVOIR SI LE COMPTE EST BON?

Vous pouvez valider les sommes remboursées à partir de votre relevé de paie. Il faudra toutefois faire un peu de gymnastique, puisque la prime des soins médicaux (nommée maladie sur votre relevé) est jumelée à la prime d'assurance vie de base (case D340 de votre relevé). Ainsi, pour déterminer le remboursement des soins médicaux, vous devez soustraire la prime d'assurance vie de base, multiplier ce montant par 2 pour refléter les deux paies remboursées et y ajouter les taxes. La prime des soins dentaires correspond au montant indiqué à la case D330 de votre relevé de paie. Pour plus de clarté, voyez le tableau ci-après :

Déterminer le remboursement des soins médicaux sur votre relevé de paie

Montant en \$ indiqué à la case D340	-	Portion assurance vie de base 15,84 \$ (célibataire) 16,58 \$ (autres)	X 2 paies	+ taxes (9 %)	=	Montant en \$ des soins médicaux remboursé
--	---	---	-----------	---------------	---	--

Déterminer le remboursement des soins dentaires sur votre relevé de paie

Montant en \$ indiqué à la case D330	X 2 paies	+ taxes (9 %)	=	Montant en \$ des soins dentaires remboursé
--	-----------	---------------	---	---

Montant en \$ versé dans votre compte de remboursement d'assurance le 15 novembre 2013

Continuez à prendre soin de votre régime en choisissant le médicament le moins cher, mais tout aussi efficace, dès que l'occasion se présente. Vous économisez et votre régime aussi!

N'hésitez pas à communiquer avec l'APPQ au 450 922-5414, poste 7 pour toute question relative à votre régime d'assurance collective.



Pierre Veilleux
Président

PV/sb

NO 12



**Votre Association,
une Force à votre Service !**

2013-11-12